Séance ordinaire
9 juin 2026

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **9 juin 2026 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Michel BOURASSA,	Conseiller;
Mario ISABELLE,	Conseiller;
Claude POUPART,	Conseiller;
Nadia RAYMOND,	Conseillère;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Assistent également à la séance :

Chantal BERGERON,	Directrice générale et greffière-trésorière
Caroline PROVOST,	Greffière-trésorière adjointe

2026-06/155 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'après avoir constaté qu'il y a quorum, le conseil municipal ouvre la séance.

ADOPTÉE

2026-06/156 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Michel BOURASSA**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil modifie l'ordre du jour de la séance comme suit:

Le point suivant est retiré à la séance tenante:

6.4. Attribution du contrat informatique pour l'année 2026-2027

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
   - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026
4. CORRESPONDANCE
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
   - 5.1. Motion de remerciements - Don d'arbres et aménagement floral du territoire
   - 5.2. Motion de félicitations pour l'engagement communautaire et la réussite d'activités locales
   - 5.3. Délégation au congrès annuel 2026 de la FQM
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
   - 6.1. Dépôt du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur externe
   - 6.2. Adoption des comptes du mois de mai 2026
   - 6.3. Dépôt de l'état financier en date du 31 mai 2026
   - ~~6.4. Attribution du contrat informatique pour l'année 2026-2027~~
   - 6.5. Avis de motion - Règlement numéro 2026-299-3 sur la gestion contractuelle
   - 6.6. Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 2026-299-3 sur la gestion contractuelle
   - 6.7. Toutes décisions relatives aux ressources humaines
     - 6.7.1. Modification des primes d'assurances collectives – Contrat avec Beneva (2024-2029)
     - 6.7.2. Démission Émile Lupien, salarié étudiant au service des travaux publics

6.7.3. Entériner la nomination d'un opérateur des eaux usées et potable
6.7.4. Nomination d'un journalier au service des travaux publics
6.7.5. Entériner la modification du contrat de travail de monsieur Sylvain Leblanc, à titre de superviseur du réseau d'eaux usées, pour l'année 2026
6.7.6. Souligner les 25 ans de service de M. David Lévesque
6.7.7. Autorisation de l'ouverture d'un poste d'adjointe au service des travaux publics

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
   8.1. Approbation d'une entente de location avec option d'achat pour un véhicule destiné au service des travaux publics
9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
   9.1. Autorisation de colportage – Demande déposée par Targo Communications
   9.2. Demande de dérogation mineure - 1087, rue Principale (garage détaché)
   9.3. Demande de dérogation mineure - 729, rue des Perdrix (garage détaché)
   9.4. Demande de PIIA - 1265, rue Principale (logement bigénérationnel)
   9.5. Demande de PIIA - 945, chemin Rhéaume (enseigne commercial)
   9.6. Recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 26 mai 2026
10. LOISIRS ET CULTURE
   10.1. Adjudication du contrat pour les chapiteaux et la scène dans le cadre du Festival de Saint-Michel 2026
   10.2. Dépôt du certificat de BiblioQualité et maintien du ruban de niveau 5
   10.3. Motion de félicitations à madame Annie Leclerc pour sa nomination à titre de son 3e mandat au conseil d'aministration de Réseau Biblio et présidente pour la 4e fois
11. POUR INFORMATION
   11.1. Taxes municipales : 2e versement le 11 juin 2026
   11.2. Cyclothon de la MRC des Jardins-de-Napierville - 14 juin 2026, de 10 h à 17 h
   11.3. Club de lecture d'été TD débute le 22 juin 2026
   11.4. Festival le 22 août 2026
12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-06/157 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026 a été remise à chaque membre du conseil dans le respect du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le maire demande aux membres du conseil s'ils approuvent le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026 et s'il est conforme aux décisions prises.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2026-06/158 **Motions de remerciements - Don d'arbres et aménagement floral du territoire**

ATTENDU que madame Catherine Lefebvre a généreusement offert de son temps et de son expertise à titre de bénévole lors de la journée des dons d'arbres, tenue le 16 mai dernier, contribuant ainsi au succès de cette initiative en faveur de l'environnement et de la collectivité;

ATTENDU que madame Caroline Tétreault s'implique activement dans l'aménagement floral du territoire, participant à l'embellissement des espaces publics et à l'amélioration du cadre de vie des citoyennes et citoyens;

ATTENDU que madame Caroline Tétreault partage également ses connaissances par la formation des employés municipaux en matière d'embellissement, favorisant ainsi le développement de compétences internes et la pérennité des actions en matière d'horticulture municipale;

ATTENDU que l'engagement bénévole de mesdames Lefebvre et Tétreault rejaillit positivement sur la qualité de vie, le rayonnement et la fierté de toute la communauté;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal adresse ses plus sincères remerciements à madame Catherine Lefebvre pour sa contribution bénévole lors de la journée des dons d'arbres du 16 mai;

QUE le conseil municipal exprime également sa gratitude à madame Caroline Tétreault pour son implication continue dans l'aménagement floral du territoire et pour ses efforts en matière de formation des employés, soulignant l'importance de leur dévouement et leur engagement envers la collectivité.

ADOPTÉE

2026-06/159

Motion de félicitations pour l'engagement communautaire et la réussite d'activités locales

ATTENDU que le Club Optimiste de Saint-Michel, en collaboration avec le Cercle de Fermières de Saint-Michel, a organisé une collecte de sang qui s'est tenue le 13 mai dernier et à laquelle plusieurs membres de la communauté ont participé;

ATTENDU que le Club Optimiste de Saint-Michel a également organisé la journée sécurité à vélo, qui s'est tenue le 31 mai dernier et qui a permis de sensibiliser les jeunes et leurs familles à l'importance de la sécurité routière et du port du casque;

ATTENDU que le Club Optimiste de Saint-Michel a organisé, au profit des enfants de la communauté, un tournoi de golf le 6 juin dernier au club de golf Hemmingford, rassemblant de nombreux participants et partenaires;

ATTENDU que le Club de l'Âge d'Or a organisé, le 3 mai dernier, une messe de style country suivie d'un dîner spaghetti, puis a souligné la fête des Mères et des Pères lors d'une activité tenue le 4 juin dernier, lesquelles activités ont connu un grand succès;

ATTENDU que ces événements reflètent le dynamisme, l'implication et le dévouement exemplaires des membres et des bénévoles du Club de l'Âge d'Or, du Club Optimiste, du Cercle de Fermières et de l'ensemble des partenaires impliqués dans la communauté;

ATTENDU que ces initiatives contribuent de façon significative au bien-être, à la vitalité et à la cohésion sociale de la collectivité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal adresse ses félicitations et exprime sa reconnaissance au Club Optimiste de Saint-Michel, au Cercle de Fermières de Saint-Michel, au Club de l'Âge d'Or, ainsi qu'à tous les bénévoles, partenaires et participants impliqués dans la réussite de ces activités qui ont contribué au développement et à l'épanouissement de la collectivité.

ADOPTÉE

2026-06/160 **Délégation au congrès annuel 2026 de la FQM**

Sur proposition de **Nadia RAYMOND**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil délègue le maire, les conseillers suivants ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière à participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités, qui se tiendra à Québec du 24 au 26 septembre 2026 :

- Jean-Guy Hamelin;
- Marcel Roy;
- Michel Bourassa;
- Mario Isabelle;
- Claude Poupart;
- Nadia Raymond;
- Chantal Bergeron;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et des repas, conformément à la politique relative aux frais de déplacement et de séjour en vigueur;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2026, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-110-00-419), suivant un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Dépôt du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur externe

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les résultats financiers 2025. Le conseiller à la direction générale commente lesdits résultats et fait également la lecture du rapport de vérification de l'auditeur externe.

Faits saillants :

Revenus de fonctionnement:	7 587 676 $
Dépenses de fonctionnement:	(7 203 198 $)
Surplus 2025:	384 478 $
Surplus libre et fonds réserves:	592 692 $
Dette à l'ensemble:	9 530 339 $
Dette de secteur (égout):	4 523 554 $
Dette pour la mise aux normes des fosses septiques privés	118 360 $
Dette à la charge du gouvernement du Québec:	2 118 571 $
Dépenses en immobilisations:	3 069 392 $

Le conseil prend acte du dépôt du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur. Le rapport financier ainsi que le sommaire exécutif seront publiés sur le site Internet de la Municipalité.

2026-06/161 **Adoption des comptes du mois de mai 2026**

Les comptes du mois ont été envoyés 72 heures avant la présente séance. La greffière-trésorière a répondu aux questions concernant ces comptes à la satisfaction des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte les listes des comptes du mois de mai 2026, telles que déposées au montant de 707 358,93 $, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés: 143 237,52 $;
Salaires payés nets: 115 727,63 $;
Comptes à payer: 448 393,78 $;

Je, soussignée, Chantal BERGERON, greffière-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Chantal BERGERON, greffière-trésorière

ADOPTÉE

Dépôt de l'état financier en date du 31 mai 2026

La directrice générale présente aux membres du conseil les états financiers du budget de fonctionnement et d'investissement au 31 mai 2026.

Après présentation et discussion, le conseil municipal prend acte du dépôt desdits états financiers.

Attribution du contrat informatique pour l'année 2026-2027

Sujet retiré de l'ordre du jour.

Avis de motion - Règlement numéro 2026-299-3 sur la gestion contractuelle

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Mario Isabelle, conseiller du district 3, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2026-299-3 sur la gestion contractuelle.

Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 2026-299-3 sur la gestion contractuelle

Par la présente, monsieur Mario Isabelle, conseiller du district 3, dépose le projet de règlement numéro 2026-299-3 sur la gestion contractuelle.

Le projet de ce règlement est présenté séance tenante et a pour but de déterminer les règles applicables à l'octroi et à la gestion des contrats de la municipalité, d'assurer la transparence, l'équité et la saine gestion des fonds publics, ainsi que de soutenir la rotation des fournisseurs, le développement durable et la préférence aux biens et services québécois et canadiens, conformément à l'article 7 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (RLRQ, c. C-65.01). Ce règlement vise également à encadrer les mesures applicables lors de procédures d'appel d'offres, les modifications contractuelles, ainsi que les sanctions en cas de non-respect de ces règles.

Toutes décisions relatives aux ressources humaines

2026-06/162 **Modification des primes d'assurances collectives – Contrat avec Beneva (2024-2029)**

ATTENDU que la Municipalité offre à ses employés un régime d'assurances collectives afin d'assurer leur santé et leur bien-être;

ATTENDU que l'analyse automatique annuelle des primes d'assurances collectives projetait une diminution des taux applicables à compter du 1er juin 2026;

ATTENDU que la Municipalité souhaite revoir et bonifier la couverture d'assurances collectives offerte à ses employés, afin d'améliorer les protections prévues au contrat et d'accroître les avantages sociaux;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun d'accepter cette bonification et les nouveaux taux de primes présentés, dans le respect des politiques et conventions collectives applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal approuve la modification et la bonification du régime d'assurances collectives à compter du 1er juin 2026, telles que présentées;

QUE les nouveaux taux de primes, découlant de cette bonification, soient confirmés pour tous les employés admissibles, selon les modalités convenues entre la Municipalité et le fournisseur;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document relatif à la modification du contrat d'assurance et à communiquer les changements à l'ensemble du personnel concerné;

QUE la présente résolution entre en vigueur à compter du 1er juin 2026.

ADOPTÉE

2026-06/163 **Démission Émile Lupien, salarié étudiant au service des travaux publics**

ATTENDU que monsieur Émile Lupien a été nommé salarié étudiant au service des travaux publics de la Municipalité en 2024;

ATTENDU que l'employé susmentionné a déposé, en 2026, sa candidature pour le poste d'animateur au camp de jour municipal;

ATTENDU qu'il a été nommé animateur au camp de jour en vertu de la résolution numéro 2026-05/140, adoptée lors de la séance du conseil municipal du 12 mai 2026;

ATTENDU que monsieur Lupien a déposé sa démission à titre de salarié étudiant au service des travaux publics, laquelle prendra effet à compter du 18 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Michel BOURASSA**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE la Municipalité prenne acte de la démission de monsieur Émile Lupien à titre de salarié étudiant au service des travaux publics à compter du 18 mai 2026;

QUE le conseil municipal remercie Monsieur Lupien pour les services rendus au sein du service des travaux publics et lui souhaite bon succès dans ses nouvelles fonctions d'animateur au camp de jour.

ADOPTÉE

2026-06/164 **Entériner la nomination d'un opérateur des eaux usées et potable**

ATTENDU la publication d'une offre d'emploi pour le poste d'un opérateur des eaux usées et en eau potable au service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du directeur des travaux publics et des services techniques, autorise la nomination de monsieur Frédéric Stock, à titre d'opérateur des eaux usées et en eau potable, salarié à l'essai à compter du 8 juin 2026 et qu'il deviendra salarié régulier qu'après avoir complété avec succès la période d'essai, suivant les conditions stipulées dans la convention collective de travail entre la municipalité de Saint-Michel et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5394.

ADOPTÉE

2026-06/165 **Nomination d'un journalier au service des travaux publics**

ATTENDU la publication d'une offre d'emploi pour le poste d'un journalier au service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, ssur la recommandation du directeur des travaux publics et des services techniques, autorise la nomination de monsieur Jacob Lavoie, à titre de journalier au service des travaux publics, salarié à l'essai à compter du 15 juin 2026 et qu'il deviendra salarié régulier qu'après avoir complété avec succès la période d'essai, suivant les conditions stipulées dans la convention collective de travail entre la municipalité de Saint-Michel et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5394.

ADOPTÉE

2026-06/166 **Entériner la modification du contrat de travail de monsieur Sylvain Leblanc, à titre de superviseur du réseau d'eaux usées, pour l'année 2026**

ATTENDU que la Municipalité a conclu en 2024 un contrat de travail avec monsieur Sylvain Leblanc pour remplir des fonctions de superviseur du réseau d'eaux usées de Saint-Michel;

ATTENDU que la Municipalité et monsieur Leblanc souhaitent apporter une modification au contrat de travail pour l'année 2026;

ATTENDU que cette modification vise uniquement le taux horaire de rémunération ainsi que les frais de déplacement applicables, toutes les autres clauses du contrat demeurant inchangées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nadia RAYMOND**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal de la Municipalité entérine la modification au contrat de travail de monsieur Sylvain Leblanc à titre de superviseur du réseau d'eaux usées de Saint-Michel, à compter du 1er janvier 2026, ladite modification portant exclusivement sur le taux horaire et les frais de déplacement;

QUE toutes les autres dispositions du contrat demeurent en vigueur et continuent de s'appliquer sans changement;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute documentation requise pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-06/167 **Souligner les 25 ans de service de M. David Lévesque**

ATTENDU que monsieur David Lévesque œuvre au service de la municipalité depuis le 28 juin 2001;

ATTENDU que monsieur David Lévesque cumule ainsi vingt-cinq (25) années de service dévoué au sein de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal souligne officiellement les vingt-cinq (25) années de service de monsieur David Lévesque auprès de la municipalité.

QUE ce conseil remercie ses loyaux services rendus jusqu'à présent ainsi que son engagement envers la Municipalité.

ADOPTÉE

2026-06/168 **Autorisation de l'ouverture d'un poste d'adjointe au service des travaux publics**

ATTENDU que la personne occupant le poste d'adjointe au service des travaux publics a quitté ses fonctions;

ATTENDU que ce poste est essentiel au bon fonctionnement du service des travaux publics, notamment pour assurer le soutien administratif, la coordination et la continuité des activités du service;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir ce poste dans les meilleurs délais afin de maintenir l'efficacité et la qualité des services municipaux offerts aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Michel BOURASSA**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal autorise l'ouverture du poste d'adjointe au service des travaux publics et mandate la direction générale pour entreprendre le processus de dotation conformément aux politiques en vigueur;

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2026-06/169

Approbation d'une entente de location avec option d'achat pour un véhicule destiné au service des travaux publics

ATTENDU que l'un des véhicules du service des travaux publics est présentement hors service en raison d'une panne majeure;

ATTENDU que les coûts de réparation de ce véhicule ont été jugés trop élevés suite à une analyse détaillée;

ATTENDU que le conseil municipal reconnaît la nécessité de remplacer ce véhicule afin d'assurer la continuité et la sécurité des opérations du service des travaux publics;

ATTENDU que des demandes de soumissions ont été effectuées auprès de différents concessionnaires pour la location avec option d'achat de véhicules utilitaires comparables;

ATTENDU que les soumissions reçues ont été analysées par les responsables municipaux, tant en termes de coûts que de fonctionnalités et de conditions contractuelles;

ATTENDU que la soumission déposée par Ste-Marie Automobiles pour la location d'un Chevrolet Silverado 1500 Crew Cab WT, année 2026, a été jugée la plus avantageuse sur la base des critères établis (prix, conditions de location, kilométrage, équipements offerts et garantie);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal autorise la location, avec option d'achat, du véhicule Chevrolet Silverado 1500 Crew Cab WT, année 2026, auprès de Ste-Marie Automobiles, selon les modalités de la soumission du 21 mai 2026, soit pour un terme de location de 48 mois, avec 16 000 kilomètres par an, au montant de 628,98 $ par mois avant les taxes applicables;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la conclusion de cette location;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-516;

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2026-06/170 **Autorisation de colportage – Demande déposée par Targo Communications**

ATTENDU qu'en vertu de l'annexe B du règlement numéro 2023-335 décrétant la tarification des biens, services et activités de la Municipalité de Saint-Michel, toute demande de permis de colportage doit être autorisée par résolution du conseil municipal;

ATTENDU que la Municipalité a reçu une demande de Targo Communications inc. afin d'exercer des activités de colportage sur le territoire de la municipalité en juin 2026 pour une durée de quatre (4) jours, dans le but de promouvoir ses promotions commerciales;

ATTENDU qu'il y a lieu de se prononcer sur cette demande conformément aux exigences réglementaires et aux intérêts de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal autorise la délivrance d'un permis de colportage à Targo Communications inc. pour permettre la tenue d'activités de colportage sur le territoire de la Municipalité de Saint-Michel en juin 2026, et ce, pour une durée maximale de quatre (4) jours;

QUE la délivrance du permis soit assujettie au paiement des droits exigibles prévus à l'annexe B du règlement numéro 2023-335, ainsi qu'au respect de toutes les conditions et obligations prévues au règlement applicable;

ADOPTÉE

2026-06/171 **Demande de dérogation mineure - 1087, rue Principale (garage détaché)**

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2026-05-0014), dans le but de construire un garage détaché privé (#2026-05-0072) au 1087, rue Principale (lot 3 992 034 du cadastre du Québec), dans la zone A-17;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure concerne l'autorisation d'une hauteur de porte de garage projetée de 4,27 mètres, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 2022-301, la hauteur maximale autorisée pour une porte de garage est de 3,05 mètres;

ATTENDU qu'un avis public a été publié conformément à la loi qui régit la Municipalité;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable à la demande, en tenant compte de la localisation du projet en zone agricole et de la présence de bâtiments voisins ayant une hauteur de porte de garage similaire à celle proposée, sous condition que l'usage exercé à l'intérieur du garage détaché soit strictement accessoire à un usage résidentiel principal.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2026-05-0014) et autorise l'émission du permis (#2026-05-0072) de construction du garage détaché au 1087, rue Principale (lot 3992 034 du cadastre du Québec), sous la condition que l'usage exercé à l'intérieur du garage soit strictement accessoire à un usage résidentiel principal, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

2026-06/172 **Demande de dérogation mineure - 729, rue des Perdrix (garage détaché)**

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2026-05-0015), dans le but de construire un garage détaché privé (#2026-05-0073) au 729, rue des Perdrix (lot 6 483 898 du cadastre du Québec), dans la zone H-19;

ATTENDU que la demande vise à autoriser la hauteur de la porte de garage projetée à 4,27 mètres, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 2022-301, la hauteur maximale autorisée pour une porte de garage est de 3,05 mètres;

ATTENDU qu'un avis public a été publié conformément à la loi qui régit la Municipalité;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation défavorable, considérant que la demande est située en zone urbaine et qu'une porte de garage d'une telle hauteur ne s'harmoniserait pas avec les autres bâtiments du secteur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil n'approuve pas la demande de dérogation mineure numéro 2026-05-0015 et n'autorise pas l'émission du permis de construction numéro 2026-05-0073 pour un garage détaché comportant une porte d'une hauteur de 4,27 mètres au 729, rue des Perdrix (lot 6 483 898 du cadastre du Québec). Le propriétaire devra se conformer à la réglementation d'urbanisme applicable, soit une hauteur maximale de 3,05 mètres pour une porte de garage.

ADOPTÉE

2026-06/173 **Demande de PIIA - 1265, rue Principale (logement bigénérationnel)**

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande d'urbanisme portant le numéro 2026-05-0016, visant l'émission du permis de construction numéro 2026-05-0074, pour un logement bigénérationnel déjà érigé au 1265, rue Principale (lot 3 992 057 du cadastre du Québec), situé dans la zone A-17;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement numéro 2022-307 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que le logement bigénérationnel s'harmonise avec le bâtiment principal et qu'aucune modification à l'apparence extérieure de ce dernier n'est prévue;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nadia RAYMOND**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'urbanisme numéro 2026-05-0016 et autorise l'émission du permis de construction numéro 2026-05-0074, telle que présentée, dans le but de régulariser l'existence du logement bigénérationnel situé au 1265, rue Principale (lot 3 992 057 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2026-06/174 **Demande de PIIA - 945, chemin Rhéaume (enseigne commercial)**

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2026-05-0017) assujettie aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (#2026-05-0075) au 945, chemin Rhéaume (lot 3 991 790 du cadastre du Québec), dans la zone CH-1;

ATTENDU que la demande vise d'installer une enseigne commerciale sur le bâtiment, laquelle aura des dimensions de 92 pouces par 36 pouces;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'urbanisme numéro 2026-05-0017 et autorise l'émission du permis numéro 2026-05-0075 et autorise l'installation de l'enseigne lumineuse sur le bâtiment situé au 945, chemin Rhéaume (lot 3 991 790 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2026-06/175 **Recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 26 mai 2026**

Sur proposition de **Michel BOURASSA**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil entérine partiellement les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, telles qu'indiquées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 26 mai 2026.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2026-06/176 **Adjudication du contrat pour les chapiteaux et la scène dans le cadre du Festival de Saint-Michel 2026**

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil prenne acte du devis de Chapiteau Montréal inc., portant le numéro 12145 et accepte de louer les équipements suivants, dans le cadre du Festival de Saint-Michel 2026, en sus du transport, comme suit:

Description	Prix unitaires avant les taxes applicables
Tente 20 X 20	395 $
Tente 40 X 100	2 600 $
Tente 15 X15	350 $
Tente 10 X 10	220 $
Tente 10 X 20	300 $
Tente 20 X 60	1 200 $
Tente 10 X 15	325 $
Mega scène pro 32	5 200 $

QUE ce conseil affecte les sommes à même les crédits votés pour l'exercice financier 2026, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-701-70-000), suivant un certificat de crédits disponibles de la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

Dépôt du certificat de BiblioQualité et maintien du ruban de niveau 5

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat du programme BiblioQUALITÉ soulignant que la municipalité de Saint-Michel s'est vu décerner le Ruban de niveau 5 pour ses efforts d'investissements dans les services de bibliothèque, pour l'année de référence 2025.

Le conseil exprime sa satisfaction à l'égard de cette reconnaissance et souhaite remercier toutes les personnes impliquées pour leur engagement envers le développement et la qualité des services de bibliothèque offerts à la population de Saint-Michel.

2026-06/177 **Motion de félicitations à madame Annie Leclerc pour sa nomination à titre de son 3e mandat au conseil d'aministration de Réseau Biblio et présidente pour la 4e fois**

Sur proposition de **Michel BOURASSA**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal adresse ses plus sincères félicitations à madame Annie Leclerc pour sa nomination à titre d'administratrice au conseil d'administration du Réseau BIBLIO, à l'occasion de l'obtention de son troisième mandat.

QUE le conseil municipal souligne également la nomination de madame Annie Leclerc à la présidence du conseil d'administration du Réseau BIBLIO, pour une quatrième fois, et reconnaît l'importance de sa contribution et de son engagement au rayonnement des services de bibliothèque dans la région.

QUE le conseil municipal tienne à remercier madame Annie Leclerc pour son implication, son leadership et son dévouement envers le développement du réseau et l'amélioration continue des services offerts aux citoyens.

ADOPTÉE

POUR INFORMATION

- Taxes municipales : 2e versement le 11 juin 2026;

- Cyclothon de la MRC des Jardins-de-Napierville - 14 juin 2026, de 10 h;

- Club de lecture d'été TD débute le 22 juin 2026;

- Festival le 22 août 2026;

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

Le Maire reçoit et répond aux questions des citoyens.

2026-06/178 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20 h 17, la séance soit levée.

ADOPTÉE

(s) Jean-Guy Hamelin
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Chantal Bergeron
Chantal BERGERON, Directrice générale et greffière-trésorière